

Forêt communale de Chailluz - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Agriculture pour élagage de résineux

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du plan de gestion de la Forêt de Chailluz, des travaux d'élagage estimés à 50 000 F HT sont nécessaires pour permettre la formation de jeunes peuplements résineux (sapin pectiné) dans les parcelles 2 et 4 sur une superficie de 12,50 ha.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal :

- sollicite du Ministère de l'Agriculture une subvention au taux de 40 % sur un montant de travaux de 50 000 F HT à réaliser dans les quatre ans suivant la décision d'octroi de la subvention,

- décide d'inscrire en recettes et en dépenses au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant de la subvention, dès décision d'octroi, aux imputations suivantes :

en recettes au chapitre 896.1051.94037.34000,

en dépenses au chapitre 896.235.94037.34000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.